

# COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE LOI N°1

PRÉSENTÉS

PAR UNION DES CONSOMMATEURS

À LA COMMISSION DES INSTITUTIONS

DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION  
GÉNÉRALE ET AUDITIONS PUBLIQUES SUR LE  
PROJET DE LOI N° 1, LOI CONSTITUTIONNELLE DE  
2025 SUR LE QUÉBEC

Le 24 novembre 2025

# UNION DES CONSOMMATEURS, LA FORCE D'UN RÉSEAU

Union des consommateurs est un organisme à but non lucratif qui regroupe 16 groupes de défense des droits des consommateurs. La mission d'Union est de représenter et défendre les droits des consommateurs, en prenant en compte de façon particulière les intérêts des ménages à revenu modeste. Ses interventions s'articulent autour des valeurs chères à ses membres : la solidarité, l'équité et la justice sociale, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des consommateurs aux plans économique, social, politique et environnemental.

## NOTRE VISION

La structure d'Union des consommateurs lui permet de maintenir une vision large des enjeux de consommation tout en développant une expertise pointue dans certains secteurs d'intervention, notamment par ses travaux de recherche sur les nouvelles problématiques auxquelles les consommateurs doivent faire face ; ses actions, de portée nationale, sont alimentées et légitimées par le travail terrain et l'enracinement des associations membres dans leur communauté.

## NOTRE MISSION

Union agit principalement sur la scène nationale, en représentant les intérêts des consommateurs auprès de diverses instances politiques ou réglementaires, sur la place publique ou encore par des recours collectifs. Parmi ses dossiers privilégiés de recherche, d'action et de représentation, mentionnons le budget familial et l'endettement, l'énergie, les questions liées à la téléphonie, la radiodiffusion, la télédistribution et Internet, la santé, les produits et services financiers ainsi que les politiques sociales et fiscales.



Union des consommateurs souhaite transmettre ses courts commentaires dans le cadre de la consultation générale portant sur le projet de loi n° 1, *Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec* (PL-1).

Comme de nombreux groupes et acteurs de la société civile, Union déplore que les consultations soient tenues en aval de la rédaction du PL-1. Puisqu'une loi constitutionnelle établit les balises d'une société libre et démocratique dans une perspective de long terme, nous estimons que son processus d'élaboration ne peut être calqué sur celui d'une loi ordinaire. **Des consultations doivent impérativement être menées en amont** de tout dépôt d'un tel projet de loi.

Afin de bien définir ce cadre, **des consultations publiques aussi larges que possible** sont essentielles, permettant ainsi de rejoindre un maximum de citoyens et de citoyennes ainsi que d'acteurs de la société civile d'horizons variés.

**Un processus d'une telle envergure nécessite du temps.** Une réflexion de cette ampleur ne peut malheureusement, pour une organisation comme la nôtre, être réalisée adéquatement à l'intérieur d'un délai aussi court que celui accordé. Et encore moins pour un regroupement comme Union des consommateurs qui se fait un devoir de consulter ses associations membres, et en particulier sur des enjeux aussi cruciaux.

Nous aurions souhaité vous partager le fruit de nos réflexions afin de renforcer les droits économiques et sociaux pour lesquels les simples lois n'offrent qu'une protection de façade; pensons notamment au droit à la santé, au logement ou à un niveau de vie décent. Mais le fruit n'est pas mûr : **intervenir sur le fond à ce stade serait prématuré** et ne pourrait rencontrer les hauts standards de rigueur scientifique et intellectuelle qui ont fait la réputation d'Union des consommateurs.

En l'état, le **PL-1 laisse craindre différents risques d'atteintes aux droits fondamentaux**, ce qui nous inquiète au plus haut point. Nous nous permettrons de signifier notamment nos préoccupations quant aux restrictions imposées aux organismes visés à l'Annexe 1 de la *Loi sur l'autonomie constitutionnelle du Québec*, les privant du droit de contester la constitutionnalité de certaines lois adoptées par l'Assemblée nationale du Québec. Or, ce droit constitue selon nous un contre-pouvoir essentiel dans une société libre et démocratique. **Nous appelons ainsi le gouvernement à la plus grande prudence, considérant l'ampleur des risques de dérives que nous entrevoyons.**

Dans ce contexte, **Union des consommateurs recommande de retirer le PL-1 afin de permettre la révision – dans une approche idéalement transpartisane –, du processus d'élaboration d'une future loi constitutionnelle pour y inclure une large consultation de la société civile, préalable au dépôt d'un projet de loi, et ce, dans le cadre d'un échéancier long, avec comme principale considération la qualité et l'exhaustivité du processus consultatif.**

# LA FORCE D'UN RÉSEAU

## ASSOCIATIONS MEMBRES :

ACEF Appalaches – Beauce – Etchemins

ACEF de l'Est de Montréal

ACEF de Laval

ACEF du Grand-Portage

ACEF du Sud-Ouest de Montréal

ACEF du Nord de Montréal

ACEF Estrie

ACEF Lanaudière

ACEF Montérégie-Est

ACEF de Québec

ACEF Rive-Sud de Montréal

Espace Finances Lévis

Centre d'intervention budgétaire et sociale (CIBES) de la Mauricie

Service d'Aide au Consommateur (Mauricie)

## ASSOCIATIONS AFFILIÉES :

Association des consommateurs pour la qualité dans la construction (ACQC)

Centre d'éducation financière EBO (Ottawa)

**union**  
des consommateurs

**Téléphone** : 514 521-6820  
**Sans frais** : 1 888 521-6820  
**Télécopieur** : 514 521-0736

[info@uniondesconsommateurs.ca](mailto:info@uniondesconsommateurs.ca)  
[uniondesconsommateurs.ca](http://uniondesconsommateurs.ca)

7000, avenue du Parc, bureau 201  
Montréal (Québec) H3N 1X1